

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL867

présenté par
M. Matras, rapporteur

ARTICLE 17

Après le mot :

« administration »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« suivant son renouvellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de portée rédactionnelle